



COMMUNICATION n°2020-2021 / N°6 À L'ATTENTION des Personnels OGEC, Enseignants et Partenaires

Santé et Sécurité sur les sites du Groupe Scolaire Saint-Vincent-de-Paul

Mise à jour : 03/02/2021

MAJ : Dans l'encadré jaune « Actualité » ou surlignage jaune

Récapitulatif des annexes

- ⇒ Communication repas
- ⇒ Arbre des cas contacts

Documents disponibles sur votre DRIVE

Actualité

Du fait de l'actualité, ce mémo traitera de la situation sanitaire. N'hésitez pas à consulter la F.A.Q, page 5, qui est mise à jour régulièrement.

Chiffres du Mardi 02-02-2021

109 : 3 cas contact

60 rue Vergniaud : RAS

18 avenue Reille : 1 cas positif, 1 test négatif

49 rue Bobillot: 1 cas positif, 6 tests négatifs et 5 tests en attente de résultat

Port du masque : « le port d'un masque « grand public » de catégorie 1 est obligatoire pour les personnels tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs » (extrait du protocole sanitaire mis à jour le 28 janvier 2021)

Le respect des gestes barrière impose le port du masque dès l'entrée de l'établissement. Cela signifie que le masque doit être porté (sur la bouche ET sur le nez) dès le passage du portail en bas du 49, dès le passage du portail au 109 et dès l'entrée sur les sites de Reille, de Vergniaud, de la rue de la Colonie et de la rue de la Colonie.

Un rappel va être fait aux élèves afin que la prise de repas ou d'encas en intérieur ET en extérieur ne soit pas une excuse pour ne pas porter le masque. La prise des repas devra se faire dans les locaux dédiés.

Aération des locaux : une aération de quelques minutes toutes les heures est demandée dans le nouveau protocole en complément des aérations déjà en place

L'EPS : conformément aux annonces gouvernementales, toutes les activités sportives en intérieur sont proscrites. Seules les activités en extérieur sont autorisées en respectant les gestes barrières et le non brassage des classes

Les cours d'EPS et d'AS doivent être dispensés autrement...soyons créatifs !

Abords des sites

Fumer en groupe expose à une contamination du fait de l'absence de masque pendant la consommation du tabac (ou assimilé) et de la proximité dans les groupes.

De ce fait, les personnes fumant à proximité de l'établissement, doivent respecter, conformément aux nouvelles dispositions, une distance de 2 mètres entre chaque personne ne portant pas de masque. Il est également rappelé que l'application du plan VIGIPRATE « URGENCE ATTENTAT » interdit les attroupements devant les établissements d'enseignement et que les mesures mises en place dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de COVID-19 interdisent les rassemblements de plus de 6 personnes.

Ainsi nous vous demandons de veiller à bien appliquer l'ensemble de ces recommandations et d'être des relais auprès des élèves qui fumeraient et/ou se rassembleraient à proximité des différents sites.



Prise des repas

Le nouveau protocole impose une distance de 2 mètres entre les personnes, notamment dans les lieux de consommation des repas. Ainsi, nous sommes contraints de modifier les aménagements en réduisant les accès simultanés :

Au 49 rue Bobillot

Réfectoire des élèves : 74 places, représentant 3 groupes classe de 24/26 personnes

Salle 36, cafétéria des lycéens : 12 places

Réfectoire des Adultes : Compte tenu des dispositions réglementaires, les espaces sont très réduits et la marge de manœuvre faible. Idéalement 1 personne par table, soit 4 personnes dans la « grande » salle et 2 personnes dans la « petite » salle. Nous avons conscience de la difficulté. Nous pouvons autoriser 2 personnes par table, nous vous demandons d'ouvrir les fenêtres afin de garantir un renouvellement d'air important.

Salle de détente : 1 personne par table/mange debout, soit 6 personnes

Nous réfléchissons à d'autres lieux et nous vous tiendrons informés en début de semaine prochaine

Au 109 rue Bobillot

Distance de 2 mètres dans le réfectoire des Adultes ainsi que dans la salle des professeurs des écoles dès lors qu'une prise de repas s'y fait.

Au 18 avenue Reille

Distance de 2 mètres entre les personnes dans la salle des professeurs dès lors qu'une prise de repas s'y fait.

Cafétéria des élèves réaménagée pour le respect de la distanciation physique

60 rue Vergniaud

Réaménagement des espaces de restauration pour respect des distanciations physiques de 2 mètres entre les personnes (restauration des personnels et restauration des étudiants)

-Pour toutes questions ou si vous souhaitez nous remonter une information, vous pouvez écrire à commissioncovid@gs-svp.com

1. RAPPEL des Mesures sanitaires à suivre

- **Port du masque obligatoire dès votre entrée sur tous les sites**
- Le port d'une visière, si elle peut être complémentaire, n'est en aucune façon une alternative au port du masque.
- Dans la mesure du possible, respect de la distanciation physique
- Respect des gestes barrières : désinfection/ nettoyage des mains à votre arrivée, à votre départ et tout au long de la journée.
- **Respect des sens de circulation** selon affichages et fléchages mis en place :
 - Escalier montant (fléchage vert) ou descendant (fléchage orange). En cas d'absence d'affichage ou de fléchage, priorité est donnée aux personnes montantes.
 - Respect du sens de circulation dans le passage



- Dans la mesure du possible, maintenir les portes d'accès (bureaux, bâtiments, ...) en position ouverte **(ne pas utiliser les extincteurs pour caler les portes)**
- **Surtout pour les espaces de travail partagés** : désinfecter votre espace de travail quand vous vous installez ainsi qu'à votre départ.
Pour les enseignants, désinfecter le bureau et les instruments pédagogiques pour votre collègue qui prendra votre place.
- Eviter de vous prêter votre matériel (stylo, téléphone ...)
- **Usage du photocopieur**
 - o Nettoyage et/ou Désinfection des mains avant de se servir du photocopieur
 - o Nettoyage et/ou Désinfection des mains après s'être servi du photocopieur
- **Usage des distributeurs de boissons** :
 - o Nettoyage et/ou Désinfection des mains avant de se servir du distributeur
 - o Nettoyage et/ou Désinfection des mains après s'être servi du distributeur

Nous invitons tous les membres de la Communauté Educative à aider les jeunes à respecter les gestes barrières.

2. Matériel sanitaire à votre disposition

→ Pour tous

Deux poubelles à masques sont réservées aux masques usagés.

- Poubelle extérieure face à la fontaine, à côté de la statue de la vierge au 49 rue Bobillot
- Poubelle extérieure située dans la cour LP du 49 rue Bobillot

→ Pour les enseignants

- Les masques lavables pour les enseignants sont toujours disponibles à la guérite pour le 49, Reille et Vergniaud : 4 par personnes contre émargement. A la fin du cycle d'utilisation des masques, n'hésitez pas à vous présenter à la guérite pour récupérer un nouveau lot.
- Au 109, les masques sont distribués par Marie Mauriello pour les OGEC et les enseignants 1 fois par semaine et les kits sont dans les salles de classe.
- Le Kit de désinfection (un vaporisateur de liquide désinfectant pour les surfaces, un vaporisateur de gel hydroalcoolique, et quelques feuilles d'essui-tout) nominatif disponible à la guérite contre émargement.

Le réassort du kit se fait à la guérite pour le 49 rue bobillot, à l'accueil des autres sites (Vergniaud et Reille) – merci de ne pas le déposer pendant les heures d'affluence des élèves.

→ Pour les OGEC et les formateurs

Les masques jetables sont disponibles au service RH situé au 49 rue Bobillot, 1^{er} étage contre émargement, à l'accueil de vergniaud et de Reille.

Chaque bureau est équipé d'un liquide désinfectant et de gel hydroalcoolique.

Au 109, les masques sont distribués par Marie Mauriello pour les OGEC et les enseignants 1 fois par semaine et les kits sont dans les salles de classe.

3. Cantine – Cf. Communication Repas



- Possibilité de déjeuner dans la salle de détente ou dans la salle à manger avec son propre repas.
- Les repas SODEXO doivent être pris impérativement dans la salle à manger des adultes
 - o Respect de la distanciation et des gestes barrières
 - o Nettoyage et/ou désinfection de la surface de déjeuner avec le produit désinfectant
 - o Nettoyage et/ou désinfection des mains avant de se servir du micro-onde et nettoyage (boutons de commande du micro-onde, poignée ...) après utilisation avec le produit désinfectant
 - o Respect du nombre de personnes autorisées dans les lieux selon les affichages mis en place.

4. Désinfection et aération des locaux

→ Désinfection des classes

A l'arrivée d'un nouveau groupe d'élèves dans une salle au cours de la journée (sauf première heure de cours à 8h), désinfection par les élèves de chaque espace de travail avant de débuter le cours. Si la classe ne bouge pas pour les cours suivants, l'opération ne sera à renouveler qu'à la prochaine demi-journée. Les lingettes microfibrilles lavables mises à votre disposition dans chaque salle sont lavées et changées une fois par semaine. Merci d'utiliser le produit désinfectant de votre kit à appliquer sur chaque table. Avant et après l'utilisation de la lingette vous pouvez vous désinfecter les mains.

→ Désinfection des locaux

- Les locaux sont nettoyés et désinfectés une fois par jour par SODEXO (conformément au protocole sanitaire).
- Les sanitaires sont nettoyés en cours de journée par SODEXO.
- Une désinfection des poignées de porte, interrupteurs, rampes, ... est réalisée :
 - par le service entretien pour le 49 rue Bobillot
 - par Sodexo pour le 109 rue Bobillot
 - pour Reille et Vergniaud par des acteurs internes

→ Aération des locaux

Conformément au protocole, les locaux doivent être aérés 15 minutes toutes les 2 heures **et quelques minutes toutes les heures**. Nous préconisons dans la mesure du possible de dispenser les cours avec la porte ouverte et avec une fenêtre ouverte. Selon les conditions climatiques, les élèves peuvent garder un vêtement chaud sauf contre-indications liées aux activités pédagogiques. (Ex. Laboratoire).

5. En cas de suspicion du COVID-19

En cas de survenue de symptômes évocateurs : toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, courbatures.

- s'isoler immédiatement avec un masque dans une pièce dédiée

Au 49 : Parloirs du RDC

Au 109 : Salle de réunion à côté du bureau de Madame Dorival

Reille : Salle 23

- contact immédiat de l'infirmière ou du médecin scolaire au 01 45 88 13 99

Si vous avez été en contact avec une personne atteinte du COVID, merci de prévenir le médecin scolaire, le service RH, et votre responsable de service / unité.

6. Point VIGIPIRATE



Groupe Scolaire Saint-Vincent-de-Paul
Paris XIIIe



Suite aux annonces Gouvernementales, le Plan VIGIPIRATE est passé au niveau ALERTE ATTENTAT. De ce fait, une **surveillance renforcée** a été mise en place sur le bas du passage (Rue Bobillot). Et conformément aux préconisations de la Préfecture, nous invitons **tous les adultes** du Groupe Scolaire à disperser les groupes de jeunes qui pourraient stagner aux portes des différents sites du Groupe. Un Exercice PPMS sera organisé prochainement.

7. Accueil

En période de Covid 19 et activation du Plan VIGIPIRATE Attentat, chaque personne extérieure à l'établissement devra déposer sa carte d'identité contre un badge visiteur et inscrire son nom, prénom et numéro de téléphone sur un registre.

Le Groupe Scolaire Saint-Vincent-de-Paul met tout en place pour limiter les risques. Le service médical et le service RH restent particulièrement à votre écoute tout au long de cette période.

Service Médical

Ligne Directe du Service médical : 01 45 88 13 99 / infirmierie@gs-svp.com

Docteur Holzapfel : e.holzapfel@gs-svp.com / Erell Du Penhoat : e.dupenhoat@gs-svp.com

Pour toute question ou remontée d'information, vous pouvez écrire à commissioncovid@gs-svp.com



F.A.Q

Q : Comment se déroulent les rencontres inter-classes ?

R : Les rencontres entre les classes au 109 doivent se faire de façon privilégiée à l'extérieur

Q : Le professeur peut-il enlever son masque s'il dispose d'une distance de 2 m

R : Non, le masque demeure obligatoire. La visière n'est pas une alternative.

Q : Comment les élèves se changent-ils avant ou après le cours de sport ?

R : Les élèves peuvent arriver en portant leur tenue de sport quand il s'agit des premiers cours pour éviter la promiscuité dans les vestiaires. Ils doivent se changer après le cours pour ne pas garder la tenue toute la journée (sauf si c'est le dernier cours).

Q : Qui nettoie les tables des élèves ?

R : Les tables, chaises et toutes les surfaces touchées tout au long de la journée sont désinfectées le soir par SODEXO. (Comme le protocole sanitaire le prévoit).

Les enseignants doivent nettoyer avec leur kit leur surface de travail et instruments (Règles, télécommandes, clavier, écran, unité centrale ...) pédagogiques après leur arrivée et avant leur départ.

Q : Peut-on autoriser les élèves à venir avec des visières et non des masques.

R : Non, le masque demeure obligatoire. La visière n'est pas une alternative.

Q : Est-ce que les enseignants peuvent stocker leur kit de nettoyage dans l'établissement ?

R : Malheureusement les enseignants doivent gérer leur kit de désinfection faute de place disponible.

Q : Je suis enseignant sur plusieurs sites. Serait-il possible d'avoir second kit sur l'autre site ?

R : La politique actuelle est d'un kit par personne (gestion des stocks importante).

Q : Je suis enseignant et je souhaite organiser une sortie scolaire. Est-ce que c'est possible ?

La règle est de ne pas organiser de sortie si l'utilisation des transports est nécessaire. Dans chaque demande, merci de préciser les conditions sanitaires de la sortie. Bien entendu le port du masque est obligatoire tout au long de la sortie.

Pour le LP s'agissant de groupes restreints, l'étude des demandes se fera au cas par cas en fonction des conditions sanitaires à J-4 de la classe concernée.

Q : Je suis enseignant EPS, est-ce que je peux me rendre sur les installations sportives extérieures ?

Les cours d'EPS peuvent se faire au sein des installations sportives extérieures. Les enseignants doivent communiquer, aux responsables d'Unité et Responsables Vie Scolaire, le lieu dans lequel les cours sont dispensés.